

La segmentation des clients selon la loi sur les services financiers (LSFin)

La loi fédérale sur les services financiers (LSFin) a pour but de renforcer la protection des clients et de définir des règles claires pour la fourniture de services financiers fiables et transparents. Cela se traduit entre autres par une augmentation des obligations d'information et de documentation lors de la fourniture de services financiers.

Conformément à la loi, les clients doivent être classés en tant que clients privés, clients professionnels ou clients institutionnels. Chacun de ces groupes de clients profite d'un niveau de protection différent sachant que les clients privés bénéficient de la protection la plus complète.

Les personnes physiques ainsi que les petites et moyennes entreprises sont classées dans la catégorie des clients privés, tandis que les grandes entreprises, les caisses de pension et les intermédiaires financiers sont classés dans les clients professionnels ou institutionnels. Il est possible de demander un changement de classification par écrit. Le changement se répercute alors tant sur l'offre de produits que sur la protection des investisseurs.

Cette vue d'ensemble vous montre les effets de la segmentation des clients sur la protection des investisseurs:

	Clients privés	Clients professionnels	Clients institutionnels
Selon le type de conseil, nous procédons toujours lors du conseil en placement à une vérification du caractère approprié et, le cas échéant, de l'adéquation (Investment Suitability). Pour la gestion de fortune, nous effectuons les deux vérifications.	Oui ¹	Oui ²	Non
Nous documentons vos besoins ainsi que les raisons de notre recommandation lors de notre conseil en placement et mettons la documentation à votre disposition sur demande.	Oui	Oui	Non
Vous avez accès au fond pour investisseurs qualifiés conformément à la loi sur les placements collectifs (LPCC).	Non ³	Oui ⁴	Oui
Lors de l'acquisition d'instruments financiers particuliers, nous mettons à votre disposition dans le cadre d'un conseil en placement une feuille d'information de base (FIB).	Oui	Non	Non
Lors du conseil en placement, nous documentons vos besoins ainsi que les raisons de notre recommandation.	Oui	Oui	Non
Lors du traitement de vos ordres de placement en titres, nous sommes tenus d'assurer la best execution.	Oui	Oui	Non ⁵

¹ Les transactions sans conseil (transactions «execution only») dispensent de la vérification du caractère approprié et de l'adéquation.

² Vérification limitée du caractère approprié ou de l'adéquation: les clients professionnels sont en principe considérés comme disposant de connaissances et d'expérience et capables d'assumer financièrement les risques de placement. Afin d'assurer un conseil complet, nous nous renseignons sur leur situation financière.

³ Exception: les clients qui ont un mandat de gestion de fortune ou de conseil en placement à long terme (Delegate, Guide ou Assist) ou qui ont mandaté un gérant de fortune externe sont classés, dans le contexte de ces prestations de service, comme des investisseurs qualifiés selon la LPCC. Ils peuvent donc acquérir des fonds pour investisseurs qualifiés avec un conseil ou à l'intérieur du mandat de gestion de fortune. Leur classification selon la LSFin reste clients privés.

⁴ Si vous êtes un client professionnel selon la LSFin, vous êtes automatiquement classé comme investisseur qualifié selon la LPCC et vous avez par conséquent accès à des fonds qui ne répondent pas aux critères de vente suisses (des limitations supplémentaires s'appliquent aux fonds sans représentation et adresse de paiement suisses).

⁵ La Baloise Bank SoBa assure la best execution également pour les clients institutionnels.

Sauf notification contraire de notre part, vous êtes versé(e) dans les clients privés. Si vous remplissez les conditions requises, vous pouvez demander à changer de catégorie. Il suffit de vous adresser pour cela à votre conseiller ou conseillère à la clientèle.

L'auteur de ce document est la Baloise Bank SoBa SA. Ce document est communiqué à titre strictement informatif et son utilisation est réservée à son destinataire. Il ne représente ni une offre ni une demande concernant l'acquisition ou la vente de titres ou la conclusion de transactions de

la part ou sur mandat de la Baloise Bank SoBa SA. Ce document ne constitue pas un conseil juridique ou réglementaire. La Baloise Bank SoBa ne donne aucune garantie quant à la fiabilité et à l'exhaustivité des informations mises à disposition dans ce document, et décline toute responsabilité en cas de pertes, de frais ou de dommages résultant de leur utilisation.

2020, Baloise Bank SoBa SA, Amthausplatz 4, 4502 Solothurn

Baloise Bank SoBa SA
Amthausplatz 4
4502 Solothurn

www.baloise.ch